

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association
N°97 juillet à septembre 2022.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Edito : **Lutte contre la pollution de l'air: des progrès insuffisants.**

Le but à atteindre étant les normes de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), des objectifs intermédiaires sont fixés par l'Europe et la France. Les autorités organisatrices des transports, en particulier les métropoles, doivent mettre en place des actions pour atteindre ces objectifs, afin de diminuer les risques pour la santé. L'État français a été condamné à payer des pénalités pour ne pas avoir atteint ces objectifs. Dans la Métropole de Toulon, les principales sources de pollution en matière de déplacement sont les automobiles, les ferries et les bateaux de croisière.

Des progrès importants vont être réalisés, à partir de 2023, pour les ferries grâce à l'électrification des quais du port de Toulon par TPM, ce qui permettra, quand ces navires seront à quai, d'arrêter leurs moteurs qui sont source importante de pollution dans les quartiers autour du port. Cependant cette règle ne s'appliquerait pas pour les bateaux de croisière.

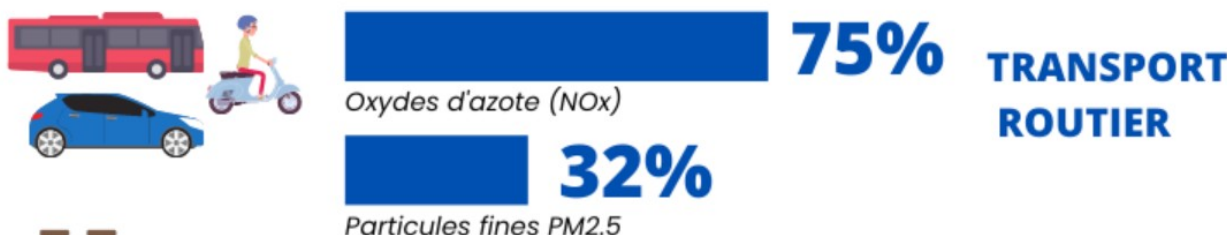


Image d'après ATMOSUD : <https://www.atmosud.org/article/var>

En matière d'automobile les effets positifs de l'électrification du parc sont loin d'être compensés par l'augmentation du parc automobile, de la circulation et des embouteillages, en particulier aux abords de l'autoroute. L'élargissement de l'autoroute, la création de nouvelles routes et de nouveaux parkings ne vont pas dans le sens de la diminution du mode de déplacement automobile alors que cette mesure est pourtant préconisée dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole TPM.

Le retard de la Métropole de Toulon en matière de Transports en Commun (part inférieure à 10% des modes de déplacements), par rapport aux autres Métropoles équivalentes (part supérieure à 20%) n'est pas favorable à une diminution de la part modale de l'automobile (voir plus loin article : *l'exemple de Montpellier*).

Si la Métropole de Toulon veut, pour garantir la santé des habitants, atteindre les normes de l'OMS à l'horizon 2030 pour de qualité de l'air, des efforts plus conséquents doivent être faits en matière d'offre de transports en commun (site propre, capacité, fréquence, confort, lisibilité du réseau) et de déplacements vélos (continuité, sécurité et jalonnement des pistes cyclables, vélos en libre service facilement accessibles.)



M. Franceschi

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « Café Culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

L'exemple de Montpellier pour les Transports Publics

Montpellier met en place la gratuité des Transports Publics

Depuis le 1er septembre 2021, les habitants de la métropole de Montpellier, âgés de -18 ans et de +65 ans peuvent demander leur Pass gratuit, pour voyager gratuitement à bord des bus et des tramways du réseau Tam 7j/7.



Cet engagement s'inscrit dans la continuité de la gratuité des transports le week-end pour les habitants de la métropole de Montpellier, effective depuis septembre 2020. La phase suivante interviendra fin 2023, avec la mise en place de la gratuité 7j/7, en faveur de tous les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole.

https://www.tam-voies.com/presentation/?rub_code=72

Montpellier ajoute à son réseau de tramways, 5 lignes de BHNS

- La métropole de Montpellier se dotera en 2025 de cinq nouvelles lignes de bus à haut niveau de service, qui sillonneront la ville centre, et neuf communes aux alentours.
- Sur les 57 km du tracé, 35,7 bénéficieront d'un site propre, soit 63 % du réseau.

<https://www.20minutes.fr/montpellier/3210867-20220105-montpellier-comment-va-circuler-bus-tram-prevu-2025>

La ligne 5 de tramway, une chance pour construire une ville plus verte et attractive

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique liés à la croissance du trafic automobile sur le territoire, Montpellier Méditerranée Métropole relève un défi majeur pour sa transition écologique : celui d'une mobilité plus verte, à la fois sociale et solidaire.

La Ligne 5, sera actrice de cette politique engagée vers une mobilité zéro carbone, avec sa diagonale de 16 kilomètres, qui traversera à horizon 2025, la métropole et ses quartiers.

<https://www.montpellier3m.fr/ligne5>

Etes-vous à jour de votre cotisation TVD pour 2022 ?

En cas de doute, envoyez un message à tvdeplacements@gmail.com

TOULON VAR DÉPLACEMENTS Bulletin d'ADHÉSION 2022

Courriel : tvdeplacements@gmail.com site : <https://toulon-var-deplacements.fr> Tél : 06 18 16 31 27

NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : tél
E-mail :@.....

ADHÉSION 2022 à TOULON VAR DÉPLACEMENTS : 15 € ☐

Étudiants, chômeurs et personnes à revenus modestes : 7 € ☐

Associations < 50 membres : 20 € ☐ / Associations > 50 membres : 40 € ☐

L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin de TVD « La rue, on partage » (4 numéros par an)
soit sous forme électronique ☐ soit sous forme papier ☐

L'adhésion au tarif plein donne droit au marquage « Bicycode » d'un vélo par an

Date : Signature :

Chèque à l'ordre de TVD, à envoyer avec votre bulletin d'adhésion à la secrétaire :
Pauline COOPER 94 Avenue Hugues Cléry 83500 LA SEYNE

Brèves de trottoir

Laisser tourner son moteur quand on est stationné, c'est 135 euros d'amende

C'est ce qu'a confirmé Un récent arrêt de la Cour de cassation.

L'interdiction figurait dans un arrêté du ministre des Travaux publics et des Transports de novembre 1963 et elle a été reprise dans l'article R318-1 du code de la route, ont affirmé les juges.

Que dire de mieux ? Eteindre son moteur dès qu'on arrête de circuler, a plus de 2 € le litre d'essence / gasoil, c'est mieux pour le porte-monnaie, non ? Et puis surtout, c'est autant de pollution et de Gaz à Effet de Serre évités !



La minute « Code de la Route » : connaissez-vous la « vélorue » ?

Il s'agit de rues résidentielles où la priorité est donnée à la circulation des vélos sur tous les véhicules motorisés. Tout dépassement de cycliste y est interdit : « dans cette rue, je reste derrière les cyclistes »

Bravo à la Ville de Six-fours qui a instauré ce dispositif à 2 endroits : ici c'est à la rue Saurin et la vitesse est limitée à 30 km/h.



Merci M. Karl Drais (inventeur de la machine éponyme en ... 1817)



La draisienne permet aux enfants d'apprendre à pédaler beaucoup plus tôt, c'est désormais vérifié par une étude scientifique. Des chercheurs portugais démontrent que le vélo sans pédale a permis de baisser l'âge d'apprentissage de 6 à 4 ans. La même étude révèle que la proportion d'enfants (en Europe) qui ont utilisé la draisienne est passée de 9,6 % dans les années 1960 à 49,2 %

dans les années 2010.

<https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2022/05/18/velo-pedales-facilite-apprentissage-bicyclette-vrai>

"Respirer tue": ils manifestent contre la pollution de l'air à Marseille

"Respirer tue": derrière ce slogan, une centaine de personnes ont manifesté contre la pollution de l'air samedi à Marseille, notamment à l'appel d'Extinction Rebellion, dénonçant un "système de société mortifère" qui entraînerait quelque 2.500 morts prématurées chaque année dans la ville.



Selon l'Agence européenne de l'environnement, Marseille dépasse très largement les limites réglementaires en termes d'émission de dioxyde d'azote, fixées à 40 µg/m³, avec des taux de 79 µg/m³ en moyenne annuelle.

Parmi les manifestants samedi, beaucoup venaient des quartiers nord de la ville :

Concernant les pollutions aux particules fines,... "tous les seuils de l'OMS sont explosés dans les quartiers nord", proches des quais des bateaux de croisière et des chantiers navals, mais aussi de l'autoroute et d'industries polluantes. D'après Var Matin 11 juin 2022

Polluants gazeux de l'air : La peste ou le choléra ?

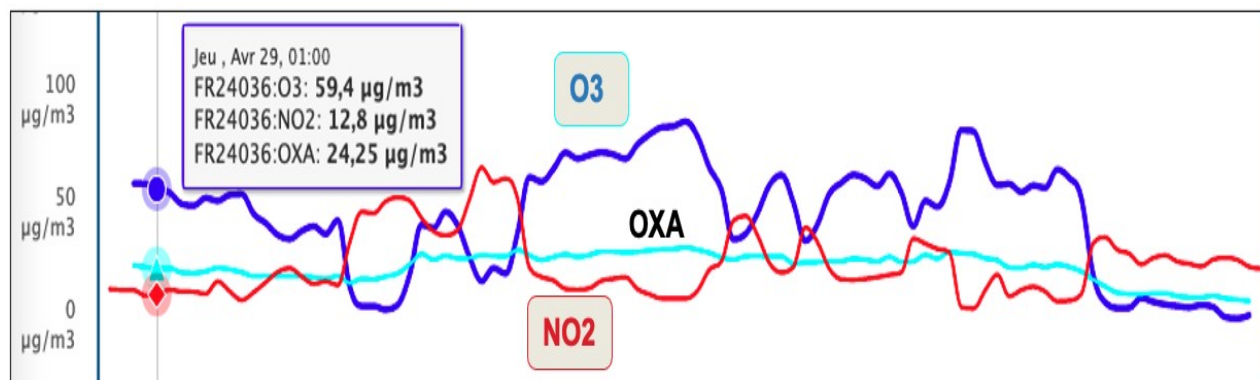
Dioxyde d'azote (NO2) ou Ozone (O3) ?

Les associations varoises ACTénergies, MART, TVD, membres de l'UDVN-FNE83 et d'Atmosud participent aux projets d'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre du PPA83, « plan de protection de l'atmosphère ».

Les véhicules thermiques en circulation sont les premiers émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants de l'air dont le **dioxyde d'azote (NO2)**.

Il est dit que les oxydes d'azote sont précurseurs de l'**ozone (O3)** formé par action des rayons ultraviolet du soleil sur l'oxygène (O2). L'ozone est à l'air ce que l'eau oxygénée est à l'eau : **un super oxydant qui brûle les bronches (asthme..) ou la peau (désinfecte)**.

En fait, l'ozone et le dioxyde d'azote tous deux gaz « oxydants » s'auto-régulent : quand le taux de l'un monte, celui de l'autre descend (cf tableau ci-dessous, mesures Atmosud exploitées par ACTénergies ; programme et image APE St Mandrier) :



Ces polluants présents dans l'air, à raison de quelques dixièmes de microgrammes(µg) par m3 d'air (quelques parties par milliard), obéissent à une règle chimique simple :

O₂ (Oxygène) + NO₂ (Oxyde d'azote= oxydant) = O₃ (Ozone = oxydant)) + NO(monoxyde d'azote)

En inhalant 15 m3 d'air par jour contenant 80 µg/m3 de ces oxydants, nous absorbons 1,2 milligramme d'oxydants. À comparer à un médicament qui contient des milligrammes d'agent actif.

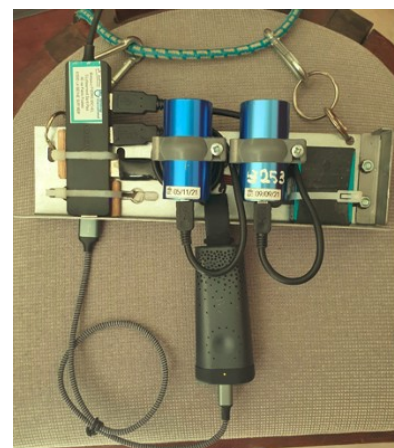
Ces oxydants agissent en libérant chacun un oxygène actif, super oxydant (O°) ou ses radicaux libres (O°) se recombinent en oxygène : **2O°=> O₂** sans dommage.

Un pouvoir oxydatif de l'air, « OXA » =(NO2+O3)/3, a été défini qui moyenne les deux oxydants. OXA (courbe bleu clair) est presque constant, plus élevé le jour que la nuit. Comment notre corps pourrait-il supporter les seules variations journalières de l'ozone (courbe violette) ou les pics de dioxyde d'azote (courbe rouge) ? Heureusement la Nature régule, mais la **nocivité de « OXA »** reste quasi constante.

Les polluants de l'air de même que les polluants alimentaires, conduisent à des maladies. Ainsi le «cholestérol oxydé» révèle un diabète chronique. Le « stress oxydatif » est un déséquilibre dans les cellules (trop de radicaux libres « oxydatifs »)qui affaiblit le système immunitaire du corps : Cette anomalie est à l'origine des maladies chroniques comme le diabète, le cancer, les maladies inflammatoires, la maladie d'Alzheimer ou encore le Parkinson.

Les associations locales membres de l'UDVN-FNE83 et d'Atmosud vous sollicitent pour devenir « capteur citoyen » en associant un micro-capteur, (appareil noir, suspendu sur la photo) indicateur de pollution, à votre smartphone

Vous pouvez aussi intégrer une équipe, dotée d'une station « maison » à 2000 euros, fixe ou mobile, subventionnée par la DREAL, pour des mesures des polluants : Dioxyde d'azote (NO2) Ozone (O3) ; Micro-particules PM10 & PM2,5 et COV, composés organo-volatils. Contact : info@actenergies.net



Michel PIERRE